Monsieur le Premier ministre

Hôtel Matignon

57 rue de Varenne

75700 Paris

Monsieur le Premier ministre,

Je tiens à vous faire part de ma plus vive préoccupation au sujet de la pénalisation des actions de solidarité menées auprès des personnes migrantes. Ces actions sont légitimes dès lors qu’elles répondent à la liberté d’aider autrui. C’est ce qu’a rappelé le Conseil Constitutionnel le 6 juillet 2018 en consacrant le principe de fraternité.

Pourtant, les multiples poursuites judiciaires visant les aidants solidaires démontrent qu’en dépit de cette décision, la solidarité demeure un délit en France. Tant que le principe de fraternité se heurtera aux impératifs d’une politique de lutte contre l’immigration irrégulière, les actions des aidants solidaires continueront à être criminalisées.

Aussi, je vous demande de mettre en place un dispositif de protection de toute personne œuvrant pour la défense des droits fondamentaux des migrants. J’appelle plus particulièrement votre gouvernement à amender la loi afin qu’aucun acte de solidarité ne puisse faire l’objet de poursuites judiciaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, en l’expression de ma haute considération.